

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS141/14/Corr.1
10 juillet 2002

(02-3857)

COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES - DROITS ANTIDUMPING SUR LES IMPORTATIONS DE LINGE DE LIT EN COTON EN PROVENANCE D'INDE

Recours de l'Inde à l'article 21:5 du Mémorandum d'accord sur
le règlement des différends

Constitution du Groupe spécial établi

Note du Secrétariat

*Le présent document a été établi par le Secrétariat sous sa propre
responsabilité et sans préjudice des positions des Membres ni de leurs
droits et obligations dans le cadre de l'OMC*

Corrigendum

La dernière phrase du document WT/DS141/14 doit se lire comme suit:

5. La Corée, les États-Unis et le Japon ont réservé leurs droits de tierces parties.
